

Service Risques Énergie et Déchets

Basse-Terre, le 09/10/2023

Pôle Risques Naturels

Unité Plans de Prévention des Risques Naturels

Compte rendu

Objet : Révision des PPRN : Cartographie des enjeux

Lieu : Mairie de le Moule – Visites de terrain

Ordre du jour

- Échanges sur les cartographies d'aléas
- Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux
- Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune
- Visites de terrain

Annexes

- **Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier**
- **Annexe 2 – Liste d'émargement**

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune du Moule, un atelier sur la cartographie des enjeux communaux s'est tenu le 12/10/2023, suite à la présentation à l'ensemble des communes et EPCI concernés de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de l'atelier étaient de ré-échanger sur les cartographies actualisées (notamment celles du PAC Inondation), de co-construire une cartographie des enjeux sur la commune, de répertorier les projets d'aménagement en cours sur le territoire et d'effectuer une visite de terrain sur des secteurs jugés comme problématiques par la commune.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en 3 phases distinctes :

1. Rappel du contexte de la réunion, des grands principes de cartographies des enjeux dans le cadre des PPRN et échanges sur les aléas actualisés

- La DEAL a rappelé les grands principes de méthodologie de cartographie des enjeux
- Des questionnements de la part de la commune ont été faits, notamment concernant l'évolution des aléas vis-à-vis de ceux de la première génération des PPRN. Des précisions concernant les nouvelles méthodologies de cartographies des aléas (en particulier inondation et submersion marine) ont été faites par la DEAL.
- De plus, un rappel des grands principes de croisement aléa/enjeux a été effectué, évoquant notamment le fait que toutes les zones considérées comme « non urbanisées - Zone C » concernées par un aléa inondation/submersion marine, seraient considérées comme inconstructible dans le futur Plan de Zonage Réglementaire. Ces éléments s'appuient notamment sur les grands principes du décret PPRI de juillet 2019. Par contre, les zones urbanisées ou très urbanisées pourront continuer d'être constructibles, mais sous certaines conditions,

2. Groupes de travail dans le cadre de l'élaboration d'une cartographie des enjeux

- Deux groupes de travail ont été organisés pour travailler sur l'élaboration d'une cartographie des enjeux et une liste des principaux projets en cours. L'objectif était notamment de délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C). La délimitation des zones d'enjeux environnementaux a également été demandée.
- Une restitution des éléments proposés par les deux groupes a été effectuée. Voici les principaux éléments à retenir :
 - une vision différente de la limite de la zone A (centre urbain) est à noter entre les deux groupes, s'étendant notamment plus à l'ouest pour un des deux groupes ;
 - les emprises des zones B (urbanisées) sont globalement assez similaires, même si des différences ponctuelles sont à noter notamment sur des zones d'urbanisations plus ou moins diffuses à l'intérieur des terres ;
 - la limite des zones d'enjeux environnementaux n'a pas été discutée en séance. Pour autant, la CANGT a fait part d'une étude existante réalisée à l'échelle de la Communauté d'agglomération. La DEAL se chargera de récupérer les résultats de cette étude qui pourront servir de base aux limites des zones d'enjeux environnementaux.

3. Visites de terrain sur des secteurs jugés comme problématiques par la commune

- Durant l'après-midi, une visite de 3 secteurs (Secteur Pavé, Ravine Négresse, Route de l'Anglais, Presqu'île) jugés comme problématiques en cas de forte pluie a été réalisée.

Points clefs et suites

Cartographies d'aléas

- La commune a confirmé être globalement d'accord avec les limites des zones d'aléas sur la commune. La DEAL reste à la disposition de la commune si des incohérences potentielles venaient à être relevées par la commune.
- Les visites de terrain ont permis de confirmer que les cartographies d'aléas apparaissent comme cohérentes vis-à-vis des réalités de terrain.

Cartographies d'enjeux

La DEAL effectuera une mise en commun du travail des deux groupes et proposera une première version des limites des zones d'enjeux sur cette base. Cette version sera envoyée en amont du deuxième atelier pour analyse de la part de la commune et relevé des éventuelles incohérences. Les nouvelles limites proposées seront discutées lors de la deuxième séance de travail.

Une fois que les cartographies des aléas et des enjeux seront validées, le croisement en vue d'obtenir un Plan de Zonage Réglementaire pourra commencer.